

PUBLIC :
Bureaux d'études (acoustique, environnement,...)
Développeurs et exploitants de parcs éoliens, Administrations, collectivités locales.

EFFECTIF :
6 à 12 personnes

€ PRIX :
870€ HT / Personne

DUREE ET LIEUX :
9 heures en 3 séances de 3 heures chacune et 1h de travail individuel
A DISTANCE
EN PRESENTIEL : nous contacter

INTRA : Partout en France
(nous consulter)

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Diaporama avec exposés
Illustrations à partir de cas concrets et de retour d'expérience.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Remise des documents par voie électronique et disponible dans la salle virtuelle.

MODALITÉS INTERVENTION

En distanciel

MODALITÉS D'EVALUATION

Modalité d'évaluation des acquis par questionnaires à la fin de chaque session de formation.

MODALITÉS DE SUIVI

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

Siège social

163 rue du Colombier
31670 LABEGE
Tél : +33(0)5 62 24 36 76
SIRET 450 059 001 000 21

MAITRISE DE L'ENVIRONNEMENT SONORE DES PARCS EOLIENS

OBJECTIFS:

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

Fournir aux participants les outils et méthodes qui leur permettront dans leur travail quotidien :

- De repérer dans un projet ou une installation existante les points susceptibles de poser des problèmes de bruit,
- De participer :
 - Au diagnostic acoustique d'un site
 - À la définition des objectifs à atteindre,
 - À l'élaboration d'un cahier des charges performantiel,
 - À l'analyse des réponses d'un fournisseur,
 - à l'optimisation du projet,
 - au suivi et à la réception des travaux,
 - à des réunions d'information des riverains.

Faire un point sur le retour d'expérience après des années de développement éolien, et notamment sur les modifications réglementaires et normatives, ainsi que sur les évolutions

PRE-REQUIS :

Pratique professionnelle de l'acte de construire en Maîtrise d'Ouvrage

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

SESSION 1

Tour de table : Présentation de chacun des participants et du formateur, expression des attentes. Présentation et validation du programme développé lors de la session.

1- Spécificité de l'acoustique des parcs éoliens - 0H30

- Explication de la problématique éolienne

2- La perception des sons - 0h45

- Fonctionnement auditif de l'être humain
- Perception différentielle
- Le fonctionnement de la gêne occasionnée par le bruit et les conséquences

3- Le db et son utilisation - 0h45

- Définitions et échelles de valeurs
- Indices statistiques
- Règles de calcul : Addition, correction de bruit de fond, ...
- Calcul du niveau d'intensité moyenne (Leq)

4- Réglementation et normes acoustiques – 1h00

- Réglementations françaises et européennes
- Protocole de mesure éolien
- Norme IEC 61400-11

formation@gamba.fr

www.gamba.fr

N° déclaration d'activité : 73.31.04256.31
Mis à jour le 04/10/2023



SESSION 2

5- Propagation du son à grande distance – 1h00

- Phénomènes en jeu
- Comparaisons calculs/Mesures

6- Référentiel vent – 1h00

- Mécanisme de standardisation
- Gradients de vent et acoustique : conséquences sur les résultats

7- Typologie du bruit éolien - 1h00

- Les sources de bruit
- Niveaux de puissances acoustiques
- Infrasons
- Modulation de fréquence

SESSION 3

8- Mesures de niveaux sonores – 1h00

9-Retours d'expérience – 2h00

- Lecture d'une étude acoustique
- Bruit des éoliennes en théorie et dans la pratique
- Mise en place des plans de bridage
- Suivi acoustique

Évaluation des acquis : un QCM est remis individuellement aux participants afin d'évaluer le niveau des acquis de la formation. Correction collective, échanges, questions/ réponses.

Synthèse du stage, et évaluations de satisfaction.

IMPORTANT :

Prévoir 30min de travail individuel pour revoir les notions et exercices abordées entre les sessions et réaliser votre évaluation.

Prévoir 30 min en fin de formation pour réaliser votre évaluation des acquis ainsi que l'évaluation de satisfaction

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter notre référent handicap, Claude SENAT, claudesenat@gamba.fr